

N° 9

L'AN mil neuf cent quatre, le *Trente et unième* jour du mois de *Mars* à *heures du soir*
Devant nous *René Jean Marie Maire et*
Officier de l'État civil de la commune de *Crimour*
canton de *Broons* département des Côtes-du-Nord,
sont comparus en notre Maison-Commune, dont les portes ont été ouvertes au public,

1° *Benault Jean Baptiste Joseph Marie*
âgé de *vingt trois* ans, né à *Gouray*
département de *Côtes du Nord* le *vingt deux*
du mois de *Juin* l'an *mil huit cent quatre vingt*
profession de *Instituteur*
demeurant à *Crimour* département de *Côtes du Nord*
(*Célibataire*) fils *majeur*
de *feu Joseph Benault, décédé au Gouray*
 et de Azéline Le Blain, âgée de cinquante trois
 ans, profession de ménagère, domiciliée au
 Gouray, présente et consentante

2° *Jean Marie Augustine*
âgée de *vingt six* ans, née à *Spangbert*
département de *Côtes du Nord* le *dix sept*
du mois de *Aout* l'an *mil huit cent soixante dix sept*
profession de *substitutrice*
à *Crimour* département de *Côtes du Nord*
(*Célibataire*) fille *majeure*
de *Louis Jean, âgé de soixante trois ans, profession*
 de marin retraité, et de Marie Eugène Vétel,
 âgée de cinquante huit ans, profession de ménagère,
 domiciliée à Crimour, présente et consentante

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications légales ont été faites à *Crimour* les *dimanches vingt et vingt sept Mars* de la *présente année*
Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous nous sommes fait remettre :

- 1° Les certificats de publication ;
- 2° Les actes constatant la naissance des futurs ;
- 3° L'acte de décès du père du futur



et, après avoir donné lecture aux parties contractantes, tant des pièces ci-dessus mentionnées que du chapitre VI, titre V du Code Civil, intitulé du *Mariage* , avons demandé au futur et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons, au nom de la Loi, que *Benault Jean Baptiste Joseph Marie* et *Jean Marie Augustine* sont unis par le mariage.

A l'endroit, les époux interpellés de nous déclarer s'ils ont fait un contrat de mariage, le devant M° notaire à ont répondu *négativement*

Cette réponse a été confirmée par *la mère de l'époux*

De tout quoi nous avons dressé le présent acte en présence de

1° *Coarin Julie*
âgé de *vingt trois* ans, profession de *substitutrice*
demeurant à *Broons* département de *Côtes du Nord*
qui a déclaré être *mère des époux*

2° *Jean Louis*
âgé de *trente* ans, profession de *instituteur*
demeurant à *Crimour* département de *Côtes du Nord*
qui a déclaré être *père de l'épouse*

3° *Berve Eugène*
âgé de *cinquante* ans, profession de *commerçant*
demeurant à *Crimour* département de *Côtes du Nord*
qui a déclaré être *ami des époux*

4° *Coarin Joseph*
âgé de *vingt cinq* ans, profession de *rentier*
demeurant à *Broons* département de *Côtes du Nord*
qui a déclaré être *ami des époux*

Et, après en avoir donné lecture aux comparants et aux témoins, nous avons signé le présent, lesdits jour, mois et an que devant. Les comparants et les témoins ont déclaré *signer*

M. J. Coarin
 J. Benault
 Louis Coarin
 Julie Coarin
 Eugène Berve
 J. M. Coarin

6
29